

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des étudiants et étudiantes de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (AEEEEBSI)

**Mercredi le 30 septembre 2020 à 11h45
Zoom [En ligne]**

PRÉSENCES

Certificat en archivistique (2 membres)

Gabriel Côté, Marianne Roberge

Certificat en gestion de l'information numérique (2 membres)

Caroline Robinson, Rolman-James Gobeille-Valenzuela

D.E.S.S en Édition numérique (1 membres)

Viviane Côté-Martin

Maîtrise en sciences de l'information (16 membres)

Marie-Ève Benoît, Martine Martel, Chloé Mourat, Frédéric Mercier, Marianne Auger-L'Espérance, Eliane Séguin, Virginie Houde, Carolane Dubé, Karolanne Laurendeau-Goupil, Félix Lapointe, Chloé Messier Boisvert, Audrey-Anne Côté, Andréanne Gagné, Cathalina Armbruster, Nicolas Doucet-Minous, Jessica Legault, Coralie Barey-Caron

Doctorat en sciences de l'information (5 membres)

Virginie Wenglenski, Annaëlle Winand, Asma Minyaoui, Shahrazad Rahmé, Stéphanie Courchesne

Secrétaire d'assemblée

Coralie Barey-Caron

Président ou présidente d'assemblée

Félix Hébert

Ordre du jour adopté.

1. Ouverture de la séance.

- 1.1 Élection du présidium.
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du PV de l'AG du 31 janvier 2020.

2. Adoption de la motion.

3. Élections.

3.1 Postes au comité exécutif de l'AEEEEBSI vacants.

- 3.1.1 Coordonnateur-trice à la vie départementale premier cycle.
- 3.1.2 Coordonnateur-trice à la vie départementale cycles supérieurs.
- 3.1.3 Élection du Coordonnateur aux affaires externes par intérim.
- 3.1.4 Représentant-e des étudiant-e-s de première année de maîtrise.
- 3.1.5 Représentant-e des étudiant-e-s au D.E.S.S en édition numérique.

3.2 Postes vacants aux comités.

3.2.1 Comités permanents.

- 3.2.1.1 Comité des finissant-e-s (COFI).
- 3.2.1.2 Comité du journal étudiant *La Référence*.
- 3.2.1.3 Comité des activités socioculturelles (CASC).
- 3.2.1.4 Comité pour la liberté intellectuelle (COLIBRI).
- 3.2.1.5 Comité du café étudiant (COCAF).

3.2.2 Comités départementaux.

- 3.2.2.1 Assemblée départementale (AEBLT).
- 3.2.2.2 Comité du certificat en archivistique (COCA).
- 3.2.2.3 Comité du certificat en gestion de l'information numérique (COGIN).
- 3.2.2.4 Comité du D.E.S.S en édition numérique.
- 3.2.2.5 Comité de la MSI (COMSI).
- 3.2.2.6 Comité des études doctorales (COMED).
- 3.2.2.7 Comité de la recherche.
- 3.2.2.8 Comité d'informatique documentaire (COMID).
- 3.2.2.9 Comité conférences-midi (COCOMI).
- 3.2.2.10 Comité équité, diversité et inclusion.

3.2.3 Regroupements externes.

- 3.2.3.1 Élection de la déléguée à la Fédération des milieux documentaires (FMD) par intérim.

3.2.3.2 Délégué-e à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ).

3.2.3.3 Délégué-e à l'Association des archivistes du Québec (AAQ).

3.2.3.4 Représentant-e au Syndicat des étudiants et étudiantes salariés de l'Université de Montréal (SÉSUM).

3.2.3.5 Comité FAÉCUM.

3.2.3.6 Comité consultatif sur les bibliothèques.

3.2.4 CAPAL-EBSI.

3.2.5 Liste EBSI-L.

4. Budget.

4.1 Bilan de l'année 2019-2020.

4.2 Présentation et adoption du budget 2020-2021.

5. Nouvelles du CE.

5.1 Activités socio-culturelles de mi-session.

5.2 FMD.

6. Varia.

7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Le quorum fut observé à 11h57

Eliane Séguin propose l'ouverture de la séance à 12h00. Marie-Ève Benoit appuie.

La séance est ouverte.

1.1 Élection du présidium

Coralie Barey-Caron propose Félix Hébert comme président d'assemblée. Félix Lapointe appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

Martine Martel propose Coralie Barey-Caron comme secrétaire d'assemblée. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Eliane Séguin propose que l'ordre du jour soit modifié et que l'on supprime le point précédemment inclus sous « 3.2.3.7 Commission des Archives ». Martine Martel appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité selon la proposition d'Eliane Séguin.

1.3 Adoption du procès-verbal de l'AG du 31 janvier 2020.

Félix Lapointe propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale tel que transmis aux membres préalablement. Eliane Séguin appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Adoption de la motion.

Carolane Dubé présente la motion déposée lors de la dernière assemblée générale de l'AEEEEBSI en vue d'une modification de la charte de ladite association étudiante. Cette proposition avait préalablement été transmise aux membres, et est disponible sur le site Web de l'association et en annexe de ce procès-verbal.

Carolane Dubé propose l'adoption de cette motion et les modifications subséquentes à la charte. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de discussion de la motion.

Il n'y a pas de demande de vote.

La motion de modification de la charte est adoptée à l'unanimité.

3. Élections.

Coralie Barey-Caron propose que chaque candidat-e dispose d'une (1) minute de présentation et qu'un maximum de trois (3) questions leur soit posé. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.1 Postes au comité exécutif de l'AEEEEBSI.

3.1.1 Coordonnateur-trice à la vie départementale premier cycle.

Le poste est présenté par Martine Martel. Le mandat est de septembre 2020 à septembre 2021.

Caroline Robinson présente sa candidature. Martine Martel appuie.

Il n'y a pas d'autre candidature. Caroline Robinson se présente brièvement comme étudiante au certificat de gestion de l'information numérique (GIN), et qu'elle est motivée à s'impliquer dans la vie étudiante. Il n'y a pas de question qui lui est adressée. Pour procéder au vote, Caroline Robinson est mise en salle d'attente virtuelle.

Caroline Robinson est élue à majorité au poste de coordonnatrice à la vie départementale premier cycle.

3.1.2 Coordonnateur-trice à la vie départementale cycles supérieurs.

Personne ne présente sa candidature, et le poste reste vacant.

3.1.3 Élection du Coordonnateur aux affaires externes par intérim.

Coralie Barey-Caron explique qu'un coordonnateur aux affaires externes a été nommé dans les dernières semaines par le CE puisqu'il était resté vacant. Le mandat durerait jusqu'en janvier 2021.

Félix Lapointe propose d'entériner la décision du CE de nommer Gabriel Côté le coordonnateur aux affaires externes. Eliane Séguin appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité et Gabriel Côté est nommé coordonnateur aux affaires externes.

3.1.4 Représentant-e des étudiant-e-s de première année de maîtrise.

Coralie Barey-Caron explique que le poste a été créé par la motion qui vient d'être adoptée et que les candidat-e-s éligibles sont des étudiant-e-s de première année à la maîtrise en sciences de l'information. Le mandat est de septembre 2020 à septembre 2021.

Personne ne présente sa candidature, et le poste reste vacant.

3.1.5 Représentant-e des étudiant-e-s au D.E.S.S en édition numérique.

Coralie Barey-Caron explique que le poste a été créé par la motion qui vient d'être adoptée et que les candidat-e-s éligibles sont des étudiant-e-s au D.E.S.S en édition numérique. Le mandat est de septembre 2020 à septembre 2021.

Viviane Côté-Martin présente sa candidature. Martine Martel appuie.

Il n'y a pas d'autre candidature. Viviane Côté-Martin se présente. Elle a déjà été membre du conseil exécutif de l'AEEEEBSI pour 2 mandats : comme coordonnatrice aux communications et comme coordonnatrice aux affaires externes. Elle considère que le mandat de représenter le D.E.S.S est facile pour elle, comme elle est en relation plus étroite avec les étudiants au D.E.S.S qu'elle ne l'était auparavant.

Il n'y a pas de question qui lui est adressée. Pour procéder au vote, Viviane Côté-Martin est mise en salle d'attente virtuelle.

Viviane Côté-Martin est élue à majorité au poste de représentante des étudiant-e-s au D.E.S.S.

3.2 Postes vacants aux comités.

3.2.1 Comités permanents.

3.2.1.1 Comité des finissant-e-s (COFI).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Carolane Dubé présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Carolane Dubé est élue à l'unanimité.

3.2.1.2 Comité du journal étudiant *La Référence*.

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Jessica Legault montre son intérêt, mais explique qu'elle craint être toute seule et ne pas avoir de soutien au niveau de la passation de la responsabilité du journal. Eliane Séguin lui explique que l'ancienne responsable est ouverte à discuter avec la personne qui prendra le flambeau pour expliquer le travail du journal *La Référence*.

Jessica Legault présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Jessica Legault est élue à l'unanimité.

3.2.1.3 Comité des activités socioculturelles (CASC).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Caroline Robinson présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Shahrazad Rahmé présente sa candidature au comité. Eliane Séguin appuie.

Martine Martel présente sa candidature au comité. Félix Lapointe appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Les trois candidates sont élues à l'unanimité.

3.2.1.4 Comité pour la liberté intellectuelle (COLIBRI).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Coralie Barey-Caron présente sa candidature au comité. Martine Martel appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Coralie Barey-Caron est élue à l'unanimité.

3.2.1.5 Comité du café étudiant (COCAF).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Personne ne présente sa candidature, et **les postes restent vacants.**

3.2.2 Comités départementaux.

3.2.2.1 Assemblée départementale (AEBLT).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Les coordonnateurs, coordonnatrices de premier cycle et des cycles supérieurs et le coordonnateur général, coordonnatrice générale siègent par défaut à l'AEBLT. Le comité AEBLT peut inclure d'autre étudiant-e-s, soit minimalement un-e (1) étudiant-e au doctorat et au plus un tiers du nombre de professeur-e-s du département. »

Stéphanie Courchesne, candidate au doctorat, présente sa candidature au comité. Annaëlle Winand appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Stéphanie Courchesne est élue à l'unanimité.

3.2.2.2 Comité du certificat en archivistique (COCA).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e au certificat en archivistique. »

Personne ne présente sa candidature, et **le poste reste vacant.**

Question-privilège

Viviane Côté-Martin demande une question-privilège et propose l'ajout du point « 3.2.2.10 Comité équité, diversité et inclusion », qui a été oublié dans l'ordre du jour. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité, et le point est ajouté à l'ordre du jour.

3.2.2.3 Comité du certificat en gestion de l'information numérique (COGIN).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e au certificat en gestion de l'information numérique. »

Personne ne présente sa candidature, et **le poste reste vacant.**

3.2.2.4 Comité du D.E.S.S en édition numérique.

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e au D.E.S.S en édition numérique. »

Viviane Côté-Martin présente sa candidature au comité. Eliane Séguin appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Viviane Côté-Martin est élue à l'unanimité.

3.2.2.5 Comité de la MSI (COMSI).

Coralie Bary-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un membre du comité exécutif étudiant à la maîtrise. »

Carolane Dubé présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Martine Martel souhaite se présenter, puis comme elle comprend qu'une seule personne est éligible, elle retire sa candidature en disant qu'elle pense Carolane être une meilleure candidate qu'elle au poste.

Il n'y a pas de demande de vote.

Carolane Dubé est élue à l'unanimité.

3.2.2.6 Comité des études doctorales (COMED).

Coralie Bary-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e au doctorat. »

Annaëlle Winand propose Marielle Saint-Germain comme candidate (avec son accord préalablement envoyé à l'AESEBSI). Stéphanie Courchesne appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Marielle Saint-Germain est élue à l'unanimité.

3.2.2.7 Comité de la recherche.

Coralie Bary-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e à la maîtrise recherche et un ou une (1) étudiant-e inscrit-e au doctorat. »

Asma Minyaoui présente sa candidature au comité pour le poste d'étudiant-e au doctorat. Stéphanie Courchesne appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Asma Minyaoui est élue à l'unanimité.

Comme il n'y a pas d'étudiant-e inscrit-e à la maîtrise recherche présent-e, **le second poste du comité reste vacant.**

3.2.2.8 Comité d'informatique documentaire (COMID).

Coralie Bary-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité comprend un ou une (1) étudiant-e inscrit-e à la maîtrise et un (1) étudiant-e inscrit-e au doctorat en sciences de l'information. »

Shahrazad Rahmé présente sa candidature au comité pour le poste d'étudiant-e au doctorat. Asma Minyaoui appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Shahrazad Rahmé est élue à l'unanimité.

Aucun-e étudiant-e de la MSI ne présente sa candidature, et **le poste reste vacant.**

3.2.2.9 Comité des conférences-midi (COCOMI).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité (être membre de l'AEEEEBSI) et le nombre de postes ouverts (illimité).

Andréanne Gagné présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Carolane Dubé présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Les deux candidates sont élues à l'unanimité.

3.2.2.10 Comité Équité, diversité et inclusion.

Eliane Séguin présente le fait que le comité a été créé dernièrement. Le nombre de place est illimité, selon la lecture d'un courriel envoyé au CE par l'EBSI.

Asma Minyaoui présente sa candidature au comité. Shahrazad Rahmé appuie.

Frédéric Mercier présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Viviane Côté-Martin présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Carolane Dubé présente sa candidature au comité. Marie-Ève Benoit appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Les quatre candidates sont élues à l'unanimité.

3.3 Regroupements externes.

3.3.1 Élection de la déléguée à la Fédération des milieux documentaires (FMD) par intérim.

Eliane Séguin avait été nommée par le CE pour reprendre ce poste qui était vacant et qui nécessitait rapidement d'être comblé. Le mandat durera jusqu'en septembre 2021.

Eliane Séguin propose que sa nomination soit entérinée par l'assemblée générale et qu'elle continue son mandat jusqu'en septembre 2021. Gabriel Côté appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité et Eliane Séguin est nommée déléguée à la FMD.

3.3.2 Délégué-e à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le poste de délégué-e à la CBPQ, les critères d'admissibilité au poste (être membre de l'AEEEEBSI).

Carolane Dubé présente sa candidature au poste. Gabriel Côté appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Carolane Dubé est élue à l'unanimité.

3.3.3 Délégué-e à l'Association des archivistes du Québec (AAQ).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le poste de délégué-e à l'AAQ, les critères d'admissibilité au poste (être membre de l'AEEBSI).

Gabriel Côté présente sa candidature au poste. Jessica Legault appuie.

Il n'y a pas de demande de vote.

Gabriel Côté est élu à l'unanimité.

3.3.4 Représentant-e au Syndicat des étudiants et étudiantes salariés de l'Université de Montréal (SÉSUM).

Coralie Barey-Caron présente brièvement le poste de représentant-e du SÉSUM, les critères d'admissibilité au poste (être un ou une étudiant-e salarié-e : auxiliaire de recherche ou d'enseignement).

Personne ne présente sa candidature, et **le poste reste vacant.**

3.3.5 Comité FAÉCUM

Coralie Barey-Caron présente brièvement le comité, les critères d'admissibilité au comité et le nombre de postes ouverts aux étudiant-e-s, selon les indications de la charte : « Ce comité est composé d'un maximum de huit membres dont le coordonnateur ou la coordonnatrice aux affaires externes, le coordonnateur ou la coordonnatrice aux affaires socioculturelles, le coordonnateur ou la coordonnatrice aux affaires départementales de premier cycle et le coordonnateur ou la coordonnatrice aux affaires départementales de cycles supérieurs. »

Personne ne présente sa candidature, et **les postes restent vacants.**

3.3.6 Comité consultatif sur les bibliothèques

Coralie Barey-Caron explique que ce point est en fait similaire au point 3.3.7 précédemment enlevé de l'ordre du jour, car ne concerne pas les instances de l'AEEBSI, mais plutôt la possibilité de faire une recommandation de candidature au poste qui concerne la FAÉCUM. Cependant, le poste n'est pas vacant à la FAÉCUM, alors l'assemblée générale n'a pas à se prononcer sur le sujet pour la séance actuelle. Félix Hébert déclare le point caduc.

3.4 CAPAL-EBSI.

Coralie Barey-Caron explique qu'il s'agit d'un comité affilié mais non sous la responsabilité du CE, et indique que si des personnes sont intéressées, elles peuvent le mentionner maintenant ou communiquer avec le CE par la suite, comme ce n'est pas une élection, et que le CE transmettra cet intérêt à la CAPAL-EBSI.

3.5 Liste EBSI-L.

Eliane Séguin présente le poste: il s'agit d'un rôle de modération pour accepter (ou élimine les pourriels) les messages envoyés à tous ceux qui sont dans le domaine des sciences de l'information et de l'archivistique.

Personne ne présente sa candidature, et **le poste reste vacant.**

Point d'ordre.

Virginie Wenglenski souhaite savoir pourquoi l'ordre du jour de contient pas de point sur le comité des études (COËT), et aimerait avoir plus d'informations sur ce comité, présent dans le fichier de composition

des comités 2020-2021. Le CE n'est pas au courant de ce document, et explique qu'en suivant la liste des comités existants disponible sur le site Web de l'AEEEEBSI, le comité n'y apparaissait pas. En cherchant un peu, le CE comprend que différents postes élus sont appelés à siéger au COËT, et donc que ce serait un comité composé par défaut. La discussion s'est close là-dessus et le CE indique qu'il s'informerait plus sur le comité par la suite.

4. Budget.

4.1 Bilan de l'année 2019-2020.

Félix Lapointe présente le bilan financier de l'année qui vient de s'écouler, avec support du document envoyé préalablement aux membres de l'AEEEEBSI.

Aucune question n'est posée. Il n'y a pas de demande de vote.

Le bilan est adopté à l'unanimité.

4.2 Présentation et adoption du budget 2020-2021

Félix Lapointe présente brièvement le budget, avec support du document préalablement envoyé aux membres de l'AEEEEBSI.

Félix Lapointe propose le budget tel qu'il écrit et proposé. Jessica Legault appuie.

On ouvre les discussions au budget.

Marie-Ève Benoit propose un amendement : qu'un budget de 300\$ soit octroyé au café étudiant. Félix Lapointe appuie.

Marie-Ève explique qu'un micro-onde a besoin d'être remplacé, et que cela peut être fait même si le café est actuellement fermé en raison de la COVID-19.

Il n'y a pas de demande de vote.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Eliane Séguin propose l'amendement suivant sur l'attribution de l'enveloppe budgétaire de 500\$ pour un don à une OSBL : que cette enveloppe soit attribuée à la campagne de fondation de la BANQ pour la rénovation de la bibliothèque Saint-Sulpice (<https://campagnefbnq.ca/>). Marie-Ève Benoit appuie.

Coralie Barey-Caron demande le vote pour l'adoption de l'amendement.

L'amendement est adopté à la majorité.

Il n'y a pas de demande de vote pour le budget amendé.

Le budget amendé est adopté à l'unanimité.

5. Nouvelles du CE

5.1 Activités socio-culturelles de mi-session

Marie-Ève Benoit expose le fait que la CASC s'est déjà rencontrée et qu'une activité de mi-session en ligne est en préparation pour la semaine de lecture, et qu'une nouvelle rencontre sera faite avec les nouveaux membres du CASC pour continuer de préparer cette activité.

Marie-Ève Benoit explique également que l'Antilope (le café étudiant) restera fermée pour le reste de la session et tant et aussi longtemps que les cours resteront en ligne, donc probablement jusqu'à l'automne 2021.

Marie-Ève Benoit rappelle aux membres de l'AEEEEBSI qu'ils sont bienvenus s'ils veulent proposer des idées d'activités au CASC, sans pour autant s'impliquer plus.

5.2 FMD

Eliane Séguin explique qu'elle a siégé au premier CA de la FMD dans le mois passé et qu'il y a eu une grosse discussion autour de la revue *Documentation et Bibliothèques*, dans la visée de la rendre numérique. Eliane Séguin informe l'assemblée générale que cela s'est conclu sur l'idée que la FMD ira de l'avant avec ce projet.

Eliane Séguin explique que la FMD est en train de travailler avec un consultant pour revoir la mission et la vision de l'organisme.

Eliane Séguin informe également l'assemblée générale que la FMD travail sur un projet de plateforme Web pour orienter des gens vers des domaines d'emploi selon les intérêts.

6. Varia

6.1 La GESLA

Chloé Boisvert Messier présente le fait que la GESLA recherche des membres pour s'impliquer. Pour en savoir plus, elle invite les membres de l'AEEEEBSI à s'informer à ces adresses:

- <https://gesla.ebsi.umontreal.ca/>
- <https://www.facebook.com/gesla.ebsi>

7. Levée de l'assemblée

Eliane Séguin remercie tous ceux et celles qui sont resté-e-s jusqu'à la fin, et propose la levée de la séance. Marie-Ève Benoit appuie.

À 13h47, l'assemblée est levée.

ANNEXE



Association des étudiantes et étudiants de
l'École de bibliothéconomie et des sciences de
l'information de l'Université de Montréal

Avis de motion

Modifications et ajouts à la Charte de l'AEEESI

Déposé lors de l'AG du 31 janvier 2020

SECTION I – Terminologie

Proposition de modifier l'article 2 de la charte

Article 2 actuel

2. [Genre] : Les mots ayant une différente sonorité doivent être féminisés au long et ceux dont la sonorité ne changent pas doivent être féminisés à l'aide du trait d'union (-).

Article 2 proposé

2. [Genre] : Les mots ayant une différente sonorité doivent être féminisés au long et ceux dont la sonorité ne changent pas doivent être féminisés à l'aide du trait d'union (-).

Les mots dont le masculin et le féminin grammaticaux se terminent par -e doivent être rendus épicènes à l'écrit à l'aide du trait d'union (par exemple, les étudiant-es). Lorsque la fin du mot est autre, on utilise le masculin et le féminin grammatical au long (par exemple, coordonnateur ou coordonnatrice) ou on reformule en évitant de genrer (par exemple, la population étudiante). À l'oral, lorsqu'un doublet se prononce de façon différentes (par exemple, étudiants et étudiantes), on dit les deux mots au complet.

SECTION II - Dispositions générales

Proposition de modifier l'article 14.1 de la charte

Article 14.1 actuel

14.1 [Liberté, égalité, inclusion] : Toutes les personnes naissent libres et égales. Elles ne sauraient être discriminées sur la base de leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur statut social, leur origine ethnique, leur appartenance religieuse, leurs opinions politiques, ou tout autre facteur discriminant. L'AEEESI est par conséquent une organisation

inclusive, où le statut de membre et les droits en découlant ne sont soumis à aucun facteur discriminant.

Article 14.1 proposé

14.1 [Liberté, égalité, inclusion] : Toutes les personnes naissent libres et égales. Elles ne sauraient être discriminées sur la base de leur âge, leur sexe, leur identité de genre, leur orientation sexuelle, leur statut social, leur origine ethnique, leur appartenance religieuse, leurs opinions politiques, ou tout autre facteur discriminant. L'AESEBSI est par conséquent une organisation inclusive, où le statut de membre et les droits en découlant ne sont soumis à aucun facteur discriminant.

Proposition de modifier l'article 15.1 de la charte

Article 15.1 actuel

15.1 Regrouper les étudiantes et étudiants de l'EBSI et de maintenir entre eux et elles un lien de collaboration et d'information.

Article 15.1 proposé

15.1 Regrouper les étudiantes et étudiants de l'EBSI et du D.E.S.S. en édition numérique et de maintenir entre eux et elles un lien de collaboration et d'information.

SECTION III - Assemblée générale

Proposition de modifier l'article 23.1 de la charte

Article 23.1 actuel

23.1 Dans les trente (30) premiers jours de la session d'automne de chaque année, afin de combler les postes des différents comités de l'association (excepté le comité exécutif), ainsi que pour présenter le budget et les états financiers de l'année précédente.

Article 23.1 proposé

23.1 Dans les trente (30) premiers jours de la session d'automne de chaque année, afin de combler les postes des différents comités de l'association (excepté les membres réguliers du comité exécutif), ainsi que pour présenter le budget et les états financiers de l'année précédente.

Proposition de modifier l'article 23.2 de la charte

Article 23.2 actuel

Dans les trente (30) premiers jours de la session d'hiver de chaque année, afin d'élire les membres du comité exécutif.

Article 23.2 proposé

23.2 Dans les trente (30) premiers jours de la session d'hiver de chaque année, afin d'élire les membres du comité exécutif (excepté les membres de soutien).

SECTION IV- Comités étudiants

Proposition de modifier l'article 38.1 de la charte

Article 38.1 actuel

38.1. Le CASC a pour mandat de planifier et d'organiser des activités à caractère social (activités culturelles, sportives, amicales, etc.) pour les membres de l'EBSI. Tout membre peut suggérer des activités au CASC.

Article 38.1 proposé

38.1. Le CASC a pour mandat de planifier et d'organiser des activités à caractère social (activités culturelles, sportives, amicales, etc.) pour les membres de l'**AEEEEBSI**. Tout membre peut suggérer des activités au CASC.

Proposition de modifier l'article 41.1 de la charte

Article 41.1 actuel

41.1. Le CODAC a pour mandat l'accueil et l'intégration à la vie montréalaise et canadienne des étudiants inscrits en première année à l'EBSI, qu'ils soient au premier ou aux cycles supérieurs. Il se veut une ressource, ainsi qu'un agent facilitateur de la vie quotidienne et scolaire des étudiants.

Article 41.1 proposé

41.1 Le CODAC a pour mandat l'accueil et l'intégration à la vie montréalaise et canadienne des étudiants et **étudiantes inscrits ou inscrites** en première année à l'EBSI, qu'ils **ou elles** soient au premier cycle ou aux cycles supérieurs. Il se veut une ressource, ainsi qu'un agent facilitateur de la vie quotidienne et scolaire des étudiants et **étudiantes**. **Il offre un service de jumelage entre étudiants et étudiantes, afin de faciliter l'intégration à la vie universitaire.**

Proposition de d'ajouter les articles 43, 43.1., 43.2., 43.3., 43.4., 44., 44.1., 44.2., 44.3., 44.4., 45., 45.1., 45.2., 45.3., 45.4., 46., 46.1., 46.2., 46.3., 46.4., 47., 47.1., 47.2., 47.3., 47.4., à la charte.

43. Comité des communications

43.1. Le Comité des communications a pour mandat de participer aux activités de veille, de développement, de création et de diffusion de contenu pour le blogue de l'association et sur les médias sociaux au nom de l'association. Et de supporter le coordonnateur ou coordonnatrice aux communications dans l'application des stratégies, des plans de communication, ainsi que des outils de communication de l'association.

Tout membre peut faire des suggestions au Comité des communications.

43.2. Ce comité comprend un nombre illimité de membres (Coordonnateur ou coordonnatrice aux communications, Modérateur ou modératrice pour la liste EBSI-L, Représentant-e du journal "La Référence", etc.)

43.3. Le Comité des communications est redevable en tout et pour tout à l'assemblée générale. Il est également redevable au coordonnateur, à la coordonnatrice aux communications.

43.4. Le budget servant à financer le Comité des communications provient d'une partie des cotisations et doit être adopté par l'assemblée générale.

44. Comité du secrétariat

44.1. Le Comité du secrétariat a pour mandat d'assister le ou la secrétaire général-e dans l'exercice de ses activités et dans la gestion documentaire de l'association pour les membres de l'AEEEEBSI. Tout membre peut faire des suggestions au Comité du secrétariat.

44.2. Ce comité comprend un nombre illimité de membres, qui peuvent prendre en charge des tâches particulières (responsable des archives, responsable du secrétariat en AG, etc.)

44.3. Le Comité du secrétariat est redevable en tout et pour tout à l'assemblée générale. Il est également redevable au ou à la secrétaire général-e.

44.4. Le budget servant à financer le Comité du secrétariat provient d'une partie des cotisations et doit être adopté par l'assemblée générale.

45. Comité aux affaires externes

45.1. Les membres du Comité aux affaires externes ont pour mandat de représenter l'association dans les instances décisionnelles nationales, régionales et locales dont l'association est membre au moyen de mandats votés en assemblée générale. Ils et elles doivent connaître le cahier de positions de l'association et être apte à défendre les valeurs et principes y étant énoncés et veiller à son développement. Ils et elles doivent rapporter au coordonnateur ou à la coordonnatrice externe les informations obtenues et les décisions prises dans les différentes instances et s'assurer que cette information est relayée aux membres. Le comité aux affaires externe doit informer les membres de l'AEEEEBSI sur les différents enjeux de société, plus particulièrement ceux abordés dans les instances décisionnelles dont l'association est membre. Tout membre peut faire des suggestions au Comité aux affaires externes.

45.2. Ce comité comprend les représentant-e-s de la FMD, de la CBPQ, de l'AAQ, du Salon de l'emploi, du SÉSUM et du comité de la FAECUM (CAA, CASP, CC, CES, Congrès...) ainsi qu'un nombre illimité de membres intéressé-e-s par ces enjeux.

45.3. Le Comité des communications est redevable en tout et pour tout à l'assemblée générale. Il est également redevable au coordonnateur, à la coordonnatrice aux affaires.

45.4. Le budget servant à financer le Comité aux affaires externes provient d'une partie des cotisations et doit être adopté par l'assemblée générale.

46. Comité du Salon de l'emploi SIS-EBSI

46.1. Le Comité du Salon de l'emploi SIS-EBSI a pour mandat d'organiser en collaboration avec les étudiant-es de McGill le Salon de l'emploi (qui se déroule une fois par année à la fin de la session hiver) pour les étudiant-es de l'EBSI et du SIS. Tout membre peut faire des suggestions au Comité du Salon de l'emploi SIS-EBSI. Les principales tâches du comité sont: communication, graphisme, médias sociaux, site Internet (saloninfofair.wordpress.com), commandites et organisation des ateliers.

46.2. Ce comité comprend le délégué au Salon de l'emploi SIS-EBSI et un nombre illimité de membres.

46.3. Le Comité du Salon de l'emploi SIS-EBSI est redevable en tout et pour tout à l'assemblée générale. Il est également redevable au coordonnateur, à la coordonnatrice aux affaires externes.

46.4. Le budget servant à financer le Comité du Salon de l'emploi SIS-EBSI provient d'une partie des cotisations et doit être adopté par l'assemblée générale.

47. Comité pour la liberté intellectuelle (COLIBRI)

47.1 Le Comité pour la liberté intellectuelle de l'AEEEBSI est formé d'étudiantes et d'étudiants qui ont à cœur de faire connaître les enjeux sur la liberté intellectuelle dans le monde, au Québec et dans les bibliothèques. Le Colibri sera particulièrement actif durant la Semaine de la liberté d'expression (Freedom to Read Week) qui se tient fin février. Tout membre peut faire des suggestions au Comité pour la liberté intellectuelle.

47.2. Ce comité comprend un nombre illimité de membres (Coordonnateur ou coordonnatrice aux communications, Représentant-e du journal "La Référence", etc.)

47.3. Le Comité pour la liberté intellectuelle est redevable en tout et pour tout à l'assemblée générale. Il est également redevable au coordonnateur, à la coordonnatrice aux communications.

47.4. Le budget servant à financer le Comité pour la liberté intellectuelle provient d'une partie des cotisations et doit être adopté par l'assemblée générale.

SECTION V – Comité exécutif

Proposition de modifier l'article 44

Article 44 actuel

44. [Composition] : Le comité exécutif comprend huit (8) membres : un coordonnateur général ou une coordonnatrice générale, un secrétaire général ou une secrétaire générale, un trésorier ou une trésorière, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires départementales de premier cycle, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires départementales des cycles supérieurs, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires externes, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux communications et un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires socioculturelles.

Article 44 proposé

44. [Composition] : Le comité exécutif comprend huit (7) membres **réguliers** : un coordonnateur général ou une coordonnatrice générale, un secrétaire général ou une secrétaire générale, un trésorier ou une trésorière,, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires départementales des cycles supérieurs, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires externes, un coordonnateur ou une coordonnatrice aux communications et un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires socioculturelles.

De plus, il est composé de quatre (3-4) membres de soutien qui sont élus à l'automne : un ou une exécutant-e libre de première année de maîtrise, *un coordonnateur ou une coordonnatrice aux affaires départementales de premier cycle (*un ou une exécutant-e libre du certificat en

archivistique ou un ou une exécutant-e libre du certificat en gestion de l'information numérique), un ou une exécutant-e libre du DESS en édition numérique.

Proposition de modifier l'article 46.6

Article 46.6 actuel

46.6. Assurer un suivi des activités de la CBPQ, de l'ASTED et du SÉSUM auprès des délégué-e-s de l'association qui y sont attachés. Être responsable du Comité de coordination générale si un tel comité existe. (Modification effectuée en AG le 12 mars 2015)

Article 46.6 proposé

46.6. Assurer un suivi des activités de la CBPQ, de la FMD, de l'AAQ et du SÉSUM auprès des délégué-e-s de l'association qui y sont attachés.

Proposition de modifier l'article 57

Article 57 actuel

57. [Quorum] : Toute réunion du comité exécutif ne sera valable que si le quorum est observé. Ce dernier est de quatre (4) membres du comité exécutif.

Article 57 proposé

57. [Quorum] : Toute réunion du comité exécutif ne sera valable que si le quorum est observé. Ce dernier est de quatre (4) membres du comité exécutif ou de 50 % d'exécutant-es élu-es.

SECTION VI – Délégations

Proposition d'ajouter l'article 70.2 et 70.3

A. Regroupements externes

70.2. Si le ou la délégué-e ne peut être présent-e à une assemblée générale ou à une réunion de l'CBPQ, il ou elle peut être remplacé-e par un membre du comité exécutif, ou par un membre désigné par le comité exécutif.

70.3. Si le poste n'est pas comblé lors d'une élection en assemblée générale ou s'il devient vacant, le comité exécutif doit désigner un membre dans les plus brefs délais. La nomination est valide jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Proposition d'ajouter l'article 74, 74.1., 74.2., 74.3., 75., 75.1., 75.2.

B. Regroupements externes

74. [Délégué-e à l'Association des archivistes du Québec (AAQ)] : La AAQ est un organisme représentant les intérêts des archivistes du Québec. À titre de représentante des futurs archivistes, l'association bénéficie d'un siège de délégué observateur au Conseil d'administration de l'association. Ce poste est élu en assemblée générale.

74.1. Le délégué à l'AAQ doit produire un compte-rendu des réunions, réalisations et plans d'activités au coordonnateur, à la coordonnatrice aux affaires externes qui sera présenté aux membres du comité aux affaires externes, de l'exécutif et de l'AEEEEBSI.

74.2. Si le ou la délégué-e ne peut être présent-e à une assemblée générale ou à une réunion de l'AAQ, il ou elle peut être remplacé-e par un membre du comité exécutif, ou par un membre désigné par le comité exécutif.

74.3. Si le poste n'est pas comblé lors d'une élection en assemblée générale ou s'il devient vacant, le comité exécutif doit désigner un membre dans les plus brefs délais. La nomination est valide jusqu'à la prochaine assemblée générale.

75. [Délégué-e au salon de l'emploi SIS-EBSI] : Le délégué au Salon de l'emploi SIS-EBSI a pour mandat d'organiser en collaboration avec les membres du comité au Salon de l'emploi et les étudiant-es de McGill le Salon de l'emploi (qui se déroule une fois par année à la fin de la session hiver) pour les étudiant-es de l'EBSI et du SIS.

75.1. Le délégué au salon de l'emploi SIS-EBSI doit produire un compte-rendu des réunions, réalisations et plans d'activités au coordonnateur, à la coordonnatrice aux affaires externes qui sera présenté aux membres du comité aux affaires externes, de l'exécutif et de l'AEEEEBSI.

75.2. Si le poste n'est pas comblé lors d'une élection en assemblée générale ou s'il devient vacant, le comité exécutif doit désigner un membre dans les plus brefs délais. La nomination est valide jusqu'à la prochaine assemblée générale.